

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Tombé

**AMENDEMENT**

N° II-CF2510

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	4 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	4 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	4 000 000	4 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport n° 2440 du 26 novembre 2019 de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur l'impact économique, sanitaire et environnemental de l'utilisation du chlordécone et du paraquat comme insecticides agricoles dans les territoires de Guadeloupe et de Martinique, sur les responsabilités publiques et privées dans la

prolongation de leur autorisation et évaluant la nécessité et les modalités d'une indemnisation des préjudices des victimes et de ces territoires, doit être poursuivie et amplifiée.

Le présent amendement propose de transférer 4 millions d'euros en AE et en CP, de l'action 7 du programme 135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat vers l'action 08-Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone du programme 162 - Interventions territoriales de l'État .